

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX

Le VINGT ET UN DU MOIS D'OCTOBRE à 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire Adjoint.**

Date de la convocation : 14 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly - M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie

ABSENTS EXCUSES : M. Alain MARCHAL - M. Jean-Christophe ELINEAU -

ABSENTS NON EXCUSES : MME Fabienne SCHAERER - M. Laurent MARTINEZ

Secrétaire de séance : MME Valérie GARDEILS

ORDRE DU JOUR :

- Budget principal commune : décision modificative n° 3.
- Vente de bois.
- Droit de préemption.
- Convention d'accueil des « Bals Itinérants » de l'Association Embaleyre.
- Projets : Mairie - Ecole - WC publics.
- Photovoltaïque.
- Questions diverses.

PROCES-VERBAL DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire Adjoint fait donner lecture du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010 lequel est adopté sans observation.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur BLANC-SIMON expose à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2010 il avait été prévu à l'article 6554 - Contributions aux organismes de regroupement - la somme de 100 000 € dont 80 000 € étaient affectés au paiement à la C.C.P.A. de la moitié de la participation communale, due au titre de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Les appels d'offres ayant été faits, le montant total des travaux est désormais connu et, par là même, le montant de la participation communale, qui s'élèvera à 240 000 €, dont 50 % sont à régler au commencement de l'opération prévu

semaine 45 donc très prochainement.

Il manque donc au budget la somme de 40 000 € pour arriver aux 120 000 € dus, soit 50 % des 30 % de participation obligatoire.

Il propose donc les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

Article 6554 - Contributions aux organismes de regroupement + 40 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES -

Article 7022 - Coupes de Bois : + 35 000 €

Article 7788 - Produits exceptionnels divers + 5 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative budgétaire N° 3 telle que ci-dessus détaillée.

Toutefois, Monsieur Gilles LAPORTE demande d'où vient l'augmentation du coût des travaux de la station d'épuration et s'il serait possible d'avoir accès, auprès de la C.C.P.A., des réponses aux appels d'offres reçues pour constater les chiffres exacts du projet.

VENTE DE BOIS ET DEMANDE DE DIAGNOSTIC

Monsieur Jean FORNIER de LACHAUX, vice-président de la commission du Domaine Forestier Communal informe l'assemblée qu'environ 280 hectares de forêt communale sont touchés par les scolytes (dont 150 hectares sur la zone du projet de ferme photovoltaïque) et qu'il y a urgence de vendre avant que la maladie se propage davantage et entraîne un problème sanitaire alarmant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON et à Monsieur Jean FORNIER de LACHAUX pour signer les contrats de vente de ces bois avec les sociétés les mieux disantes dans l'affaire. Il leur donne également l'autorisation de signer un contrat de vente avec la société HFM (société allemande) pour la vente à raison de 23 € H.T. la tonne de bois de tempête mal débardés, au lieu dit « Gouhuron ».

L'assemblée est également informée que le solde d'au moins 5 500 tonnes à 2 € reste encore à régler par l'entreprise KLETZL (Autriche), 10 000 € ayant été déjà versés sous forme d'acompte. Jean-Luc BLANC-SIMON a demandé de vérifier le tonnage pour réclamer le reliquat de 1 000 € environ.

Par ailleurs, et toujours concernant la forêt communale, Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON informe qu'aucune aide au nettoyage n'est encore parvenue. Il explique que pour les parcelles infestées par les scolytes et détruites à moins de 40 % par la

tempête Klaus, aucune aide au nettoyage ne sera accordée mais seront éligibles à raison de 1 200 €/hectare à l'aide au reboisement. Cependant, pour solliciter cette aide, un diagnostic est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON afin de faire réaliser ces fiches diagnostic, par un homme de l'art, en l'occurrence par la société chargée du suivi de la gestion de la forêt communale, et de signer tous documents s'y rapportant.

Toujours concernant l'aide au nettoyage, il semblerait que les communes soumises aient fait faire le nettoyage et que l'ONF aurait gardé toutes les subventions. L'opération aurait donc été blanche pour ces communes.

Jean Fornier de Lachaux propose de commencer d'ores et déjà un nettoyage grossier, même sans aides, et pour un coût avoisinant les 300 à 400 € l'hectare. Jean Luc Blanc-Simon préfère attendre 2011 dans le cas où les subventions seraient débloquées puis après, effectivement, faire ces travaux par nous-mêmes. Jean Fornier de Lachaux propose que l'on pourrait nettoyer 20 hectares par an afin de ne pas laisser le domaine dans cet état pitoyable. Un semis naturel sera alors possible ou un semis mécanique peut être prévu sur quelques hectares.

Gilles Laporte demande si ces terres pourraient être vendues en l'état. Il lui est répondu que même dans la perspective d'une vente il vaut mieux qu'elles soient nettoyées.

Angéline Sourigues demande si le boisement compensatoire prévu dans le cadre du développement du site photovoltaïque pourrait être envisagé justement sur les parcelles nettoyées. Monsieur Blanc-Simon dit que cette éventualité peut être vérifiée auprès des deux développeurs concernés.

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal est informé d'une déclaration d'intention d'aliéner un terrain par le GFA de Libon au profit de Monsieur Sylvain Lassalle et Mademoiselle Barbara Labaurie.

Le terrain mis en vente étant soumis au droit de préemption urbain, Monsieur Blanc-Simon demande à l'assemblée son avis quant à cette vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption que détient la commune sur ce terrain.

CONVENTION D'ACCUEIL DES « BALS ITINERANTS » DE L'ASSOCIATION EMBALEYRE

Monsieur Blanc-Simon rappelle à l'assemblée que lors des festivités du 30 juillet dernier pour le Marché des Producteurs de Pays, l'association Embaleyre avait proposé à Monsieur Michel Fourcade la prestation d'un bal itinérant, pour compléter l'animation de ce marché. Une convention d'accueil avait alors été signée le 6 juillet pour un coût total de 400 € à la charge de la commune.

La facture étant depuis parvenue à la Mairie, Monsieur Blanc-Simon demande à l'assemblée l'autorisation d'émettre le mandat correspondant de 400 € pris sur l'article 6232, Fêtes et Cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Blanc-Simon à effectuer le paiement de régularisation d'un montant de 400 €.

PROJETS : MAIRIE - ECOLE - W.C. PUBLICS

Monsieur Blanc-Simon fait le compte rendu de la rencontre avec l'architecte Michel Blanquet maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la Mairie de l'ancienne école et des W.C. publics. Concernant la Mairie, il est demandé l'agrandissement du bureau destiné au secrétariat de mairie au détriment du bureau du maire et, l'ouverture d'une porte côté nord. Pour l'ancienne école il a été demandé le rajout d'un bar, de rangements et de WC côté ouest ainsi qu'une penderie côté est. Quant au WC publics, Monsieur Blanquet voit pour modifier l'implantation du portail.

Monsieur Blanc-Simon fait ensuite état du coût estimatif que ces travaux vont engendrer et du plan de financement qui en découlerait :

DEPENSES	HORS TAXES	T.T.C.
Mairie	291 550	348 693
Ancienne école	78 450	93 000
W.C. publics	17 650	21 109
Honoraires (≈ 11% du T.T.C)	42 641	50 998
TOTAL	430 291	513 800
RECETTES		
DGE sur Mairie		44 180
Réserve parlementaire		10 000
FEC sur ancienne école		15 152
F.C.T.V.A.		80 060
TOTAL		149 392

Dans ce cas de figure, il resterait donc à la commune la somme de 364 408 € à autofinancer soit par la réalisation d'un crédit de la totalité de la part communale, soit en contractant aussi un prêt relais à court terme pour financer la T.V.A.). Il est rappelé qu'en 2011 la commune de Brocas est éligible au Fonds d'Equipement des Communes (FEC) pour un montant d'environ 15 000 € et que de la DGE au titre de 2011 peut être sollicitée soit sur l'ancienne école soit sur les WC publics.

Monsieur Blanc-Simon rappelle qu'à ce jour, 5 emprunts sont en cours. Il faudra donc demander au trésorier de faire toutes les simulations possibles quant aux possibilités de remboursement de la commune dans le cas de la contraction d'un nouvel emprunt.

Madame Nelly Gillet expose les prêts en cours et leurs dates d'échéance (2011 - 2016 - 2017 - 2018 et 2029).

Monsieur Gilles Laporte fait remarquer que les travaux envisagés ci-dessus exposés représenteront un investissement non rentabilisable faute de produits locatifs par exemple.

Monsieur Serge Dupouy pose la question de savoir si, au vu du montant estimatif des WC publics, des travaux en régie pourraient être envisagés ?

Madame Angéline Sourigues fait remarquer que pour la réalisation de l'emprunt, les banques vont demander des garanties et, considérant que la forêt ne rapportera plus de recettes, n'y aura-t-il pas lieu de revoir la fiscalité locale ?

Enfin et pour clore le débat, Monsieur Blanc-Simon informe que Monsieur Blanquet dessine les plans définitifs et ensuite, les projets seront lancés. En tout état de cause aucun ne verra un commencement avant 2011.

PHOTOVOLTAÏQUE

En premier lieu, Monsieur Blanc-Simon informe l'assemblée qu'une promesse de bail a bien été signée par Monsieur Michel Fourcade avec la société EXOSUN, il est donc maintenant impossible d'annuler ce projet au profit d'EDF EN et NASS et WIND.

D'ailleurs EXOSUN a fait parvenir en Mairie deux propositions d'implantation : l'une sur une surface de 29,84 hectares pour 6250 Trackers d'une puissance de 12 000 kWc ; l'autre sur une surface de 24,84 hectares pour 5210 Trackers d'une puissance de 10 003.2 kWc. Dans les deux cas, l'étude d'impact ayant révélé la présence d'une zone de molinie, cette dernière sera à exclure de la surface totale.

A propos de la surface utilisée par les projets de centrales photovoltaïques, Monsieur Blanc-Simon soulève à nouveau les deux problèmes qui se posent pour l'élaboration du PLU et vis-à-vis des engagements pris au niveau de la Communauté de Communes du Pays d'Albret. En effet, le futur PLU n'autorise pas plus de 200 hectares à urbaniser et la CCPA pas plus de 150 hectares. Hors, à l'heure actuelle le projet de EDF EF/NASS & WIND porte sur 150 hectares, et celui d'EXOSUN sur 35 hectares (incluses les zones non porteuses de panneaux mais pour lesquelles une autorisation de défricher sera réclamée par les développeurs, ce qui augmente la surface dite « à urbaniser »). Si 35 ha sont dévolus à EXOSUN ; 150 ha à EDF EN/NASS & WIND et 10 ha pour l'agglomération communale, la surface autorisée par le PLU est respectée mais pas celle de la CCPA. Ne resterait donc plus qu'à donner 125 ha à EDF EN/NASS & WIND et 25 hectares à EXOSUN sachant qu'il ne restera pas grand-chose pour d'autres projets d'urbanisation à court terme. D'autant qu'un autre problème se pose encore : le projet de l'extension de la carrière à ciel ouvert qui, des 6 hectares qu'il réclamait à l'origine, passe à 28 hectares soit 22 hectares supplémentaires. Renseignements pris, à priori, l'emprise de la carrière ne rentrerait pas dans les 200 hectares autorisés. Ce pour quoi Gilles Laporte se demande si, dans le doute, il ne faudrait pas d'ores et déjà considérer que les 200 hectares incluent la carrière et proposer à EDF

EN/NASS & WIND une fourchette entre 125 et 150 hectares. Il lui est répondu que rendez-vous est pris avec Monsieur BOYAU, urbaniste chargé de l'élaboration du PLU, pour le 9 novembre prochain, et qu'il est espéré une réponse sur l'intégration ou non de l'emprise de la carrière dans les 200 hectares. Monsieur Serge Dupouy intervient alors pour proposer, si les 22 hectares ne sont pas intégrés, de les répartir entre les deux développeurs.

Monsieur Blanc-Simon espère que ces derniers attendront le rendez-vous avec Monsieur BOYAU pour cette prise en compte de surface, sachant que plus les dossiers seront bouclés rapidement, plus ils auront de chance d'être validés par les services de l'Etat.

A propos des loyers qui seront encaissés par la commune, Monsieur BOYAU indique qu'ils ne représenteront pas 2 500 € nets puisqu'une taxe foncière sera appliquée sur ces surfaces. La CCPA doit se renseigner à ce sujet auprès du Maire de Losse pour voir ce qu'il en est sur la centrale du Gabardan. Il est aussi rappelé que si les loyers seront encaissés par la commune, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) due à la commune sera reversée pour moitié à la CCPA et pour moitié au Département des Landes.

Enfin, Monsieur Jean Fornier de Lachaux pose la question de savoir si le projet photovoltaïque n'aboutissait pas, les zones qui lui étaient dévolues seront-elles à nouveau classées dans le PLU en zone AU (zones naturelles) ? Monsieur Blanc-Simon précise que la question pourrait être posée à la commune de Garein, leur projet de PLU étant plus avancé, ils ont peut être déjà posé la même question.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu est fait de la réunion qui s'est déroulée le 20 octobre dernier en présence de Monsieur SANSOT, du PACT des Landes, sur le projet d'aménagement du logement de l'ancien chef de gendarmerie ; du presbytère et de la poste. Il en est ressorti que le projet d'aménagement du Presbytère en appartements est beaucoup trop ambitieux d'autant que les prêts PALULOS n'existent plus. Monsieur SANSOT refait donc une étude de faisabilité de deux T3 dans le logement de l'ancien chef de gendarmerie. Monsieur Gilles Laporte demande s'il existe des demandes de locations.

Pour information, Monsieur Blanc-Simon indique que la commune ne dispose, pour l'heure, d'aucun logement répondant aux normes pour des personnes à mobilité réduite, bien qu'aucune obligation en ce sens ne soit faite pour les communes de la taille de Brocas. Mesdames Sourigues et Gillet évoquent la possibilité de créer un gîte répondant à ces normes.

- Les travaux de la station d'épuration débuteront semaine 45.
- Le cabinet de géomètres experts BÉMOGÉ a demandé un rendez-vous entre la Commune, le SYDEC et la succession de Monsieur Michel Fourcade à propos des dossiers de permis de construire en attente sur les terrains vendus par Monsieur Michel Fourcade, et pour lesquels des extensions de réseaux électrique et d'eau et d'assainissement vont être nécessaires. Pour ce qui est des réseaux EDF, il en coûtera à la commune la somme d'environ 2 100 € ; pour

l'eau et l'assainissement les devis sont en attente.

Afin de ne pas bloquer davantage les demandes de permis de construire en souffrance à l'UTA de Roquefort, il est décidé qu'un courrier lui sera envoyé, et sur lequel il sera stipulé que la commune s'engage à assurer l'extension de ces réseaux.

Madame Gillet note qu'il est surprenant que les deniers de la commune servent à financer des lotissements créés par des privés. Il lui est répondu que la commune peut instaurer, sur chaque permis de construire délivré, une taxe destinée justement au financement de l'extension de réseaux.

- Madame Angéline Sourigues informe que le goûter de Noël sera servi aux anciens de Brocas le dimanche 12 décembre 2010. Miguel Sevilla a été contacté pour en assurer l'animation musicale moyennant la somme de 400 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire Adjoint, à signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur de M. Miguel SEVILLA, HDLSTUDIOPROD, et l'autorise à émettre le mandat de paiement de 400 € qui sera imputé à l'article 6232 - Fêtes et Cérémonie.

- Monsieur Michel BORDES, Président de l'US Brocas section Football est chargé de préparer un budget chiffré pour la rénovation de la buvette du stade municipal.

- Madame Angéline Sourigues informe de la construction d'un collège sur la commune de Labrit. Elle s'étonne que les élus des communes de la CCPA n'en aient pas été avertis et qu'aucune discussion entre élus n'ait été amorcée à ce sujet. Brocas aurait pu se positionner sur ce projet. Par ailleurs, si ce projet de collège est validé à Labrit, la commune de Brocas n'a-t-elle pas intérêt à envisager la création d'un lotissement ? Elle demande à Jean Fornier de Lachaux si le terrain initialement prévu pour l'édification de la salle des sports est toujours achetable ou échangeable. Madame Gillet rappelle que Michel Fourcade avait aussi contacté, en ce sens, Madame Clary, propriétaire derrière le lotissement de l'Espérance, et que cette dernière était à l'époque vendeuse.

- Monsieur Serge DUPOUY demande si le préavis de résiliation de bail a été donné par Monsieur Martinez et Melle Blans pour le logement communal qu'ils occupent. Comme il lui est répondu dans l'affirmative, il demande qu'une annonce soit faite. Il lui est alors précisé qu'il y a déjà des demandes.

- Toujours Serge DUPOUY précise que le lambris du centre commercial est pourri. Il propose de le retirer en totalité et de peindre le béton restant. Jean Pierre Lassalle précise qu'il ne faudrait pas que le béton, une fois le lambris enlevé, rende le bâtiment plus austère.

- Concernant la vente d'un terrain à la zone artisanale à Messieurs FONSECA, à raison de 5 € le m², ces derniers s'interrogent sur le fait qu'ils aient à payer les frais de géomètres. Monsieur Blanc-Simon répond que la commune a toujours procédé de cette façon. Madame Gillet précise que Monsieur Michel Fourcade avait, lui aussi, toujours été clair sur ce point. Monsieur Jean-Pierre

Lassalle est chargé de leur confirmer qu'ils devront régler eux-mêmes les frais de géomètres.

- Monsieur Jean-Pierre Bazeilles, Président des Anciens Combattants de Brocas va envoyer les invitations pour les cérémonies du 11 novembre prochain et dont le programme est le suivant :

- * 10 h 45 : rendez-vous devant la Mairie

- * 11 h 00 : messe

- * 12 h 00 : cérémonies au Monument aux Morts puis au cimetière

- * 12 h 30 : vin d'honneur offert par la Mairie

- * 13 h 00 : repas à Malabat au prix de 20 €

Une autre date commémorant la fin de la guerre d'Algérie est souhaitée par Monsieur Bazeilles, avec cérémonie également au Monument aux Morts et vin d'honneur offert par la mairie, le 5 décembre prochain ;

Cette nouvelle célébration déclenche un débat au sein de l'assemblée sur la tenue de cette commémoration, ainsi que sur le vin d'honneur.

En premier lieu il est rappelé que ce week-end là sera celui du Téléthon. Certains membres du conseil doutent de la philosophie de cette fête. Renseignements seront pris auprès des autres communes de la CCPA pour savoir si elles organisent des cérémonies similaires pour cette occasion.

- Monsieur Serge Dupouy rappelle qu'il faudrait rencontrer Monsieur Alexandre SANCHEZ pour évoquer avec lui la rénovation du Monument aux Morts qui se dégrade sérieusement et qui peut devenir dangereux pour le public. Des réparations faites par la commune devraient être possibles au moins par mesures de sécurité. Il serait également bon de constater avec lui l'évolution de son œuvre (peinture sur sculptures qui s'écaille, joints des pierres qui se défont, fissures).

- Monsieur Gilles Laporte annonce qu'il a la liste des espèces à planter en remplacement des barrières qui vont être déposées autour du lac. Jean-Luc Blanc-Simon informe qu'il a aussi été demandé par Monsieur Guy Lagassat, Président de Brocas Pétanque, la matérialisation d'un parking près du boulodrome. Gilles Laporte explique alors le système de matérialisation employé par la commune de Mimizan avec écorces de pin et barres en bois.

Il demande ensuite qu'un employé communal soit associé à ce projet. Monsieur Gilles Marsan lui est proposé.

Madame Gillet rappelle, toujours concernant le tour du lac, qu'il avait été question de petites barrières en bois là où des plantes ne pourront remplacer les barrières béton.

Madame Sourigues demande s'il ne serait pas possible de suspendre des jardinières aux lampadaires sis autour du lac. Monsieur Blanc-Simon explique que les personnes qui fréquentent le lac de Brocas viennent aussi pour y apprécier un espace naturel. Il n'est donc peut être pas nécessaire de tout tondre, il faudrait laisser la bruyère pousser et voire tondre juste un sentier pour la balade.

Gilles Laporte précise aussi que concernant le fleurissement du village, il faudrait associer les habitants de la rue descendant vers le lac pour les

inciter à entretenir les futures plantations qui pourront être effectuées jusqu'en février prochain.

- Madame Nelly Gillet précise qu'il faudrait commander quelques guirlandes supplémentaires pour la salle de l'Etang (2 à 3 seraient nécessaires) ainsi que des attaches pour fixer les motifs sur les lampadaires et ce, en vue des prochaines Fêtes de Noël.

- Monsieur Jean Fornier de Lachaux demande que l'organisation du temps de travail des employés communaux soit revue. Une convocation de la commission de gestion du personnel est prévue dans les jours qui viennent. A ce sujet, Madame Gillet rappelle qu'il faudrait peut être prévoir un agent supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.
Suivent les signatures.

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre LASSALLE

Alain MARCHAL

Gilles LAPORTE

Valérie GARDEILS

Jean-Christophe ELINEAU